

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Lille

Introduction

Durant le second semestre 2019 l'association Droit au vélo - ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants des communes de Lille, Lomme et Hellemmes pour construire des propositions pour répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement.

Les manifestes de Lille, Lomme et Hellemmes téléchargeables sont le résultat de cette concertation.

Le questionnaire proposé ci-dessous permet à chacune des listes candidates de s'engager et d'apporter des précisions sur ces propositions.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan permettra de traiter l'ensemble des points durs identifiés par l'ADAV sur les territoires des trois communes (voir Manifestes ADAV de chacune des communes) et les usagers lors dans le baromètre 2019 (Lille-Lomme-Hellemmes a recueilli 2728 réponses).*

Ce plan vélo définira les axes prioritaires à traiter pour faciliter les déplacements des lillois, Lommois et Hellemmois dans l'ensemble des quartiers. Pour cela, un apaisement de la circulation automobile sera nécessaire.

Il fixera des objectifs mesurables en matière d'aménagements, de pollution atmosphérique, de part modale du vélo et de la marche. Enfin, il définira les indicateurs qui seront publiés régulièrement.

Action n°2 :

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Les deux précédents Budgets d'Investissement Participatifs ont montrés des attentes très fortes des Lillois, Lommois et Hellemmois autour des mobilités actives.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Un groupe travail vélo (GTV) réunira régulièrement les élus de la ville, les techniciens municipaux et métropolitains et l'association Droit au vélo.

Désigner l'élu en charge des mobilités actives et des PMR comme élu communautaire pour permettre la prise en compte du vélo comme solution de déplacement complémentaire aux transports en commun au niveau métropolitain.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo métropolitain qui reliera les principales communes de la métropole lilloise. Voir carte proposée par Droit Au Vélo dans le manifeste.

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Voir carte du schéma cyclable proposée par Droit au vélo dans le manifeste.

Systématiser les double-sens cyclable dans les rues à sens unique.

Lorsque cela est possible, développer des chaudières (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rives sont rapprochées de son axe).

Dans des secteurs de circulation apaisée mettre en place des Vélories à l'image de celle expérimentée rue Cabanis (Fives).

Action n°7 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Voir carte du schéma cyclable proposée par Droit au vélo dans le manifeste.

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur de chaque projet de réaménagement urbain (Saint Sauveur, Fives Cail, Concorde...).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Organiser l'imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic motorisé.

Action n°11 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°13 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse à Lille-Lomme-Hellemmes et sur l'ensemble du territoire de la MEL.

Action n°14 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple : le boulevard Carnot ou le boulevard Victor Hugo.

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre en service des radars de vitesse pour faire respecter la limitation.

Généraliser la limitation à 30km/h à l'ensemble des villes de la MEL.

Action n°16 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour

empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°17 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Parvis de la gare Lille Flandres, place des Buisses, rue Faidherbe, Grand place, rue Nationale, Vieux Lille.

Action n°18 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°19 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°20 :

Étendre la zone de stationnement payant aux quartiers résidentiels (par exemple à partir de la deuxième voiture par foyer) pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé de grande capacité aux abords des gares pour favoriser l'intermodalité train/Vélo à l'image de ce qui est fait à la gare centrale de Gand (17 000 places accessibles librement), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°22 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Prévoir des arceaux déplaçables pour répondre à une forte demande ponctuelle lors d'événements.

Concerter avec les bailleurs et promoteurs immobilier pour inclure systématiquement du stationnement vélo adapté et sécurisé dans les projets de construction.

Action n°23 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°24 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Budgétiser et planifier la réalisation de ces équipements dans l'ensemble des écoles en début de mandat.

Action n°25 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°26 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°27 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°28 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°29 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Confier la gestion et l'animation de cette vitrine des mobilités actives à des associations hébergées tel que l'ADAV mais aussi les Jantes de Nord (atelier d'aide à la réparation), les Boites à vélo (entrepreneurs à vélo), Vélowomon (promotion du vélo cargo familial), ...

Promouvoir une culture vélo**Action n°30 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°31 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°32 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°33 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°34 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°35 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Inciter les employeurs de Lille, Lomme et Hellemmes à suivre l'exemple de la Ville en proposant le forfait mobilité durable à leurs salariés.

Action n°36 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

De manière générale, garantir à chaque enfant Lillois, Lommois ou Hellemmois la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire que ce soit à pied ou à vélo.

Action n°37 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°38 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°39 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les risques liés à la pollution atmosphérique causé par l'utilisation l'automobile et sur les avantages des mobilités actives (cadre de vie, santé, économies, ...)

Action n°40 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Par exemple en soutenant la mise en place de plan de mobilité, l'acquisition de flotte de vélo de service, la formation et la sensibilisation des salariés.